



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 06 avril 2018 à 18 heures 30 minutes
Mairie Uhlwiller

Présents :

M. ADRIAN Thierry, M. BACH Bernard, M. GAUPP Daniel, M. KLEFFER Thomas, Mme KOEGER Josée, M. LIENARD Eric, M. OEHLVOGEL Francis, Mme OTT Marie Françoise, M. SANTER Jean-Luc, Mme WENDLING Isabelle

Procuration(s) :

M. ADE Jean Bernard donne pouvoir à M. OEHLVOGEL Francis, M. DAULL Christophe donne pouvoir à M. KLEFFER Thomas, M. KELLER Rémy donne pouvoir à Mme WENDLING Isabelle

Absent(s) :

M. ADE Jean Bernard, M. DAULL Christophe, M. KELLER Rémy, M. LAMOTE Mathias, M. SIMON Thierry

001 - 2018-001 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 13 DECEMBRE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 DECEMBRE 2017

VOTE : Adoptée à l'unanimité

002 - 2018-002 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES LOCALE POUR 2018 LE CONSEIL MUNICIPAL,

- CONSIDERANT que suite à la création de la Communauté d'Agglomération de la Région de HAGUENAU dont fait partie notre Commune, la taxe professionnelle a été transférée à cette structure;

-CONSIDERANT que suite à la création de la Commune d'Agglomération et de l'acceptation du pacte financier, les taux seront modifiés,

- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

-De voter les taux pour 2018 comme suit :

Taxe d'habitation	:	10.03 %	pour une base de	657 500,- Euros
Taxe foncière bâtie	:	9.57 %	pour une base de	485 400,- Euros
Taxe foncière non bâtie	:	28.43 %	pour une base de	41 500,- Euros

- de charger le Maire de porter ces données au cadre VI de l'Etat de notification des taux d'imposition « N° 1259 COM »

VOTE : Adoptée à l'unanimité

003 - 2018-003 : COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL déclare

- que le compte de gestion du Budget Général, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, ***n'appelle ni observation, ni réserve de sa part***

VOTE : Adoptée à l'unanimité

004 - 2018-004 : COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET " LOTISSEMENT LES VIGNES "

LE CONSEIL MUNICIPAL déclare

que le compte de gestion du Budget "Lotissement LES VIGNES". n'appelle *ni observation, ni réserve de sa part.*

VOTE : Adoptée à l'unanimité

005 - 2018-005 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

- APRES s'être fait présenter le Budget général et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- APRES que le Maire ait quitté la salle pour ne pas participer aux débats, ni au vote ;
- APRES délibération, à l'unanimité des membres présents ;

ADOpte

le Compte administratif de l'exercice 2017, à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- en recettes à : 407 506,65 Euros

- en dépenses à : 265 813.89 Euros

Excédent de fonctionnement : 141 692.76 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- en recettes à : 39 020.78 Euros

- en dépenses à : 105 393.70 Euros

Déficit d'investissement : 66 372.92 Euros

soit un Excédent de clôture de :

75 319.84 Euros

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Sous la présidence de Mme WENDLING Isabelle

006 - 2018-006 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - " BUDGET LOTISSEMENT LES VIGNES "

LE CONSEIL MUNICIPAL

- APRES s'être fait présenter le Budget général et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- APRES que le Maire ait quitté la salle pour ne pas participer aux débats, ni au vote ;
- APRES délibération, à l'unanimité des membres présents ;

ADOpte

le Compte administratif de l'exercice 2017, à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- en recettes à : 61 374.35 Euros

- en dépenses à : 126 594.52 Euros

Résultat de fonctionnement : - 65.220,17 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- en recettes à : 0,00 Euros

- en dépenses à : 61 374.35 Euros

Résultat d'investissement : - 61 374.35 Euros

soit un déficit global de clôture de :

126 594,52 Euros

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Sous la présidence de Mme WENDLING Isabelle

007 - 2018-007 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la Présidence du Maire Monsieur GAUPP Daniel,

- APRES avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour,
- STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
- CONSTATANT que le compte administratif présente

un excédent de fonctionnement de : 141 962.76 Euros

DECIDE

d'affecter le résultat comme suit :

642,

POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur : Exc.fct.2015)	142 782.23 Euros
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT de fonct.2017	141 962.76 Euros
* EXCEDENT AU 31.12.2017 (Cumulé)	284 747.99 Euros <i>474,99</i>
<i>Solde d'investissement (001) : Déficit 13 793.48</i>	
<i>Solde restes à réaliser : Déficit 93 000 Euros</i>	
<i>Besoin financement Déficit 106 793.48 Euros</i>	
Affectation obligatoire	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (Cpte 1068) 106 793.48 Euros	
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	0,00 Euros
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : ligne 002)	177 681.51 Euros

VOTE : Adoptée à l'unanimité

008 - 2018-008 : BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir discuté le Budget Primitif de l'année 2018 chapitre par chapitre et avoir consigné le résultat de ses votes dans la colonne prévue à cet effet :

1) **arrête** le Budget Primitif de l'exercice 2018 à :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

en recettes et en dépenses à la somme de : **465 849,80 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

en recettes et en dépenses à la somme de : **449 982,- €**

2) **vote** le budget et **décide** de virer un montant de : **142 139,51 €**
de la Section de fonctionnement à la Section d'investissement

3) le montant du produit net à percevoir au titre des taxes directes locales de pour assurer l'équilibre du budget a été fixé dans la même séance.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

009 - 2018-009 : BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018 - BUDGET " LOTISSEMENT LES VIGNES "

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

arrête le budget primitif du Budget Annexe Lotissement "Les Vignes" de l'exercice 2017 à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

en recettes et en dépenses à la somme de : **575 374,35 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

en recettes et en dépenses à la somme de : **531 748,70 €**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

010 - 2018-010: FORET COMMUNALE - PROGRAMME DES TRAVAUX ET ETAT PREVISIONNEL DES COUPES - 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU le montant total prévisionnel des travaux, honoraires et assistance gestion de la main d'œuvre, estimé à 25 660,- € HT (28 286,- € TTC) ;
- VU le bilan prévisionnel des recettes, s'élevant à 5 150,- € H.T. ;
- APRES délibération,

DECIDE

- **D'approuver** le programme de travaux patrimoniaux de la forêt communale d'UHLWILLER pour l'année 2018, *sauf en ce qui concerne la mise en place de barrières dans les travaux connexes d'infrastructure, qu'il y aurait lieu de reporter sur l'année prochaine* ;
- **D'habiliter** le Maire à signer tous documents, pièces, conventions ou contrats à intervenir dans le cadre de ce programme.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

011 - 2018-011: ACCESSIBILITE ECOLE-EGLISE - DESIGNATION D'UN NOUVEAU MAITRE D'OEUVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Après délibération
- Vu la liquidation judiciaire de l'entreprise EQUINOXE

DECIDE

- **d'approuver** la proposition du Maire et de confier au Groupe BEREST de ILLKIRCH la mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude et le suivi des travaux afférents à la mise en accessibilité de l'église et de l'école ;
- **d'autoriser** le Maire à lancer la consultation des entreprises ;
- **d'adjuger** les travaux à intervenir selon la procédure adaptée ;
- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de ces aménagements ;
- **de voter** les crédits nécessaires qui seront inscrits à l'article 2128 du budget de l'exercice en cours, pourvu de crédits suffisants.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

012 - 2018-012: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL après délibération,

DECIDE

- **d'accorder** une participation pour les frais de transport d'un montant de 250 €
- **de mandater** cette somme au Budget 2018

VOTE : Adoptée à l'unanimité

013 - 2018-013: ACHAT PHOTOCOPIEUR - MAIRIE

LE CONSEIL MUNICIPAL après délibération,

DECIDE

- **d'acquérir un photocopieur de la marque CANON pour un montant de 4 842 € HT.**
- **de prévoir et mandater** cette somme au du Budget 2018

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2018-CD1 : COMMUNICATION ET DIVERS

Le Maire informe l'assemblée :

- de la demande de subvention de La Roselière et propose d'en reparler lors d'une prochaine réunion;
- du remplacement de la secrétaire de mairie pour une période de 6 semaines (minimum).

Fait à UHLWILLER
Le Maire,